

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	15

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et autres payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 20 AVRIL

L'élection sénatoriale d'hier

EN MAINE-EN-LOIRE

Le succès de M. Merlet a dépassé les espérances. M. F.-J. Boulanger, le candidat de toutes les nuances républicaines, est piteusement battu.

Les voix se sont ainsi réparties :

Inscrits, 986. — Votants, 976.

M. MERLET, conservateur, élu..... 658
M. Boulanger, républicain..... 295

Elections législatives

Voici le résultat des élections législatives qui ont eu lieu hier dimanche 19 avril :

INDRE-ET-LOIRE. — TOURS.

Foy, centre gauche..... 8,687 voix.
Tiphaine, républicain..... 7,111 —
Lestrestre, socialiste..... 5,538 —

Ballottage.

FINISTÈRE. — MORLAIX.

Rouilly, républicain, élu.... 6,718 voix.
L'abbé Lesaout, conservateur. 3,625 —

INDRE. — LE BLANC.

Moroux, républicain..... 7,134 voix.
De Lanet, conservateur..... 3,252 —
De Beauregard, conservateur. 4,713 —

Ballottage.

INFORMATIONS

LE GOUVERNEUR DE L'ALGÉRIE

M. Cambon, préfet du Rhône, est nommé gouverneur de l'Algérie.

Son prédécesseur, M. Tirman, est élevé à la dignité de grand-croix.

On prétend que M. Tirman vise à s'assurer une position parlementaire dans les Ardennes. La retraite de M. Tirman était officiellement motivée sur le mauvais état de santé du gouverneur général. On voit que la convalescence n'aura pas été longue.

LE GOUVERNEUR DE L'INDO-CHINE

M. de Lanessan est nommé gouverneur général de l'Indo-Chine.

Le décret ne paraîtra que dans quelques jours, alors que les attributions du nouveau gouverneur général auront été définitivement arrêtées.

Nous croyons savoir que M. de Lanessan n'a accepté ces fonctions qu'à la condition d'avoir les pouvoirs les plus étendus sur l'élément civil, sur l'élément militaire et sur l'élément maritime.

Aucune expédition ne pourra être entreprise sans son assentiment. Aucun fonctionnaire ne sera nommé que par lui.

M. de Lanessan se démettra de son mandat législatif aussitôt que tous les points relatifs à ses attributions auront été réglés.

La plupart des journaux républicains approuvent ce choix ; les Débats le blâment.

M. Eugène Bertrand, directeur du théâtre des Variétés, vient d'être nommé à la direction du Grand-Opéra.

D'après les renseignements que nous recevons, il y aurait des dissentiments très graves parmi les ministres. Ils se seraient manifestés vivement au sujet des nominations de MM. Cambon, de Lanessan et Bertrand.

M. Constans ne pardonnerait pas à M. Bourgeois d'avoir évincé de l'Opéra son ami Gailhard,

et il aurait fait sentir sa mauvaise humeur. On dit que M. Bourgeois a voulu se venger de la déconvenue que M. Constans lui a fait éprouver à propos de Thermidor.

D'autre part, la nomination de M. Cambon a déçu bien des espérances et des ambitions qui se croyaient près de réussir.

Tout cela nous présage un orage. Il y a plus que des points noirs : il y a de gros nuages.

LE VŒU DU PRINCE NAPOLÉON

On sait que le Prince Napoléon, dans son testament, a formulé le vœu d'être inhumé en Corse.

M. Philis, l'un des exécuteurs testamentaires, s'est présenté chez M. Ribot pour l'entretenir de la question de la sépulture et demander l'autorisation du transfert en Corse du cercueil.

Le ministre des affaires étrangères a prié M. Philis de s'adresser au président du Conseil, la question étant d'ordre gouvernemental.

Nous pouvons ajouter que, bien que le cabinet n'en ait pas encore délibéré, le transfert ne paraît pas devoir être accordé.

La Presse prétend que le directeur de la Sûreté générale a prescrit d'exercer un droit de surveillance sur l'immeuble du Comité central monarchiste, rue Saint-Honoré.

D'autre part, des ordres ont été donnés pour que le prince Victor soit surveillé à Bruxelles de beaucoup plus près.

SUITE D'UN KRACK

A la suite du krack de la Société des Dépôts et Comptes-courants, on a vendu l'écurie de son directeur, M. Donon.

Ladite vente a produit 767,850 francs, et parmi les chiffres atteints par les divers lots on note ceux de deux chevaux qui, achetés par M. Edmond Blanc, ont été vendus l'un 92,000 et l'autre 102,000 francs !

Comme trait de mœurs, n'est-ce pas bien caractéristique ?

DÉSORDRE ADMINISTRATIF

Des lettres de Toulon parlent d'un nouveau scandale qui vient de se produire à Toulon. Il s'agirait, cette fois, de déficits constatés dans les blés déposés dans les magasins de subsistances de la marine et qui se seraient produits à la suite de détournements et de livraisons non effectués.

Le préfet maritime de Toulon a dû faire mettre les scellés sur tous les magasins et a nommé une commission qui devra en vérifier le contenu. On parle de pots-de-vin et de fonctionnaires compromis. Une arrestation aurait même été déjà opérée.

Voilà déjà plusieurs fois depuis quelques mois que de pareils faits sont relevés à la charge de l'administration de la marine, non seulement à Toulon, mais aussi dans d'autres ports. Il semble qu'on pourrait, sans être trop exigeants, demander qu'une surveillance un peu plus sévère fût exercée sur l'emploi qui est fait des deniers des contribuables.

LE 4^{or} MAI

« La Gazette de Bruxelles publie l'information suivante :

« A la suite de négociations entre les deux gouvernements, des mesures spéciales de police ont été prises à la frontière franco-belge à l'effet d'empêcher les agitateurs socialistes français de pénétrer sur le territoire de la Belgique.

» Les commissaires de police des bureaux-frontières français ont reçu l'ordre de signaler, par télégrammes, le passage des gens suspects aux brigades de gendarmerie belges et celles-ci doivent appréhender les personnes signalées et les reconduire à la frontière sur le champ. »

38 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Il se présenta devant la porte vitrée de la loge de la concierge. Madame Robinet, la tête penchée au-dessus d'un journal illustré, regardait une gravure. Le voyageur jeta un coup d'œil sur cette feuille, et vit que c'était son portrait qui s'y trouvait représenté. Il ouvrit la porte. La concierge leva les yeux et resta tout ébahie en reconnaissant, debout devant elle, l'homme dont les traits étaient imprimés dans son journal.

— Vous avez un appartement à louer ? demanda l'explorateur.

— Si je pouvais lui louer ! pensa Madame Robinet. Un homme qui fait mettre son portrait dans les journaux doit être riche. Il me donnerait un gros denier à Dieu et, plus tard, de bonnes étrennes.

Elle se leva donc et répondit avec son sourire le plus aimable :

— Oui, monsieur, j'ai un appartement vacant au quatrième étage.

» La maison est calme, des locataires très comme il faut, pas de cancans...

— Seulement un tout petit assassinat de temps en temps ! ajouta Ferrari d'un ton moqueur.

— Ah ! Mon Dieu ! pensa Madame Robinet. Lui aussi il connaît l'affaire Marchand ! Tout le monde la connaît donc cette malheureuse affaire ! Allons ! Encore une location manquée !

— Au lieu de tant de discourir, reprit le voyageur, montrez-moi cet appartement. C'est bien celui où a été assassiné René Bernard, n'est-ce pas ?

— Oui, monsieur, mais j'espère bien que monsieur ne veut pas le visiter simplement par curiosité, comme beaucoup de gens l'ont fait, sans souci de fatiguer mes pauvres jambes. Je pense bien que monsieur a réellement l'intention de le louer, s'il le trouve à sa convenance ?

— Je n'ai l'habitude ni de perdre mon temps, riposta sévèrement Ferrari, ni de faire perdre celui des autres.

Sous cette mercenaire, Madame Robinet baissa la tête, décrocha une clef pendue à un clou, sortit de sa loge, et gravit les premières

marches de l'escalier en disant :

— Si monsieur veut bien me suivre !...

L'explorateur monta derrière elle. Ils arrivèrent au quatrième étage.

— C'est ici ! dit la femme en mettant la clef dans la serrure.

Ferrari remarqua les traces de cachets de cire contre la porte et le chambranle.

— Y a-t-il longtemps que les scellés sont enlevés ?

— Une quinzaine de jours. Le juge d'instruction et le commissaire de police ont fait une dernière perquisition, puis sont partis en me disant que je pouvais louer l'appartement, qu'ils n'en avaient plus besoin.

La concierge et le visiteur pénétrèrent dans l'antichambre, puis dans le salon-cabinet de travail où le crime avait été commis. Ferrari observa que les tiroirs étaient tirés, les meubles ouverts.

— Est-ce que la table, les deux bibliothèques, le vieux bahut, le canapé, les fauteuils, les chaises, demanda-t-il, sont dans le même état que le jour du meurtre ?

— Oui, monsieur, répondit la concierge. Ils sont placés aux mêmes endroits qu'ils occupaient ce jour-là.

— N'y avait-il pas alors un tapis sur le plancher ?

— Si, monsieur, mais les gens de la police sont venus l'enlever, parce qu'il avait des taches de sang ; mais j'ai remis tout le reste en place.

— A qui appartiennent maintenant ces meubles ?

— A l'héritier de M. Bernard, un parent éloigné, qui habite au fond de la Normandie, qui n'a pas besoin de ce mobilier, et qui voudrait s'en débarrasser. Il le céderait à bon compte.

— De sorte que celui qui s'entendrait avec cet héritier, pourrait prendre immédiatement possession de l'appartement et du mobilier ?

— Aujourd'hui même !

— Avez-vous le nom et l'adresse du paysan en question ?

— Ils sont inscrits sur mon livre de location.

— Descendons. Vous me donnerez ces indications. Je vais télégraphier à cet homme et, suivant sa réponse, je louerai ou ne louerai pas l'appartement. Ne l'engagez à personne, avant que je sois revenu vous voir.

— C'est convenu. Monsieur veut-il que je donne un coup de balai et de plumeau ?

On veut mettre le ministre Crispi en état d'accusation, le nouveau ministère s'y refuse, mais cela n'empêche pas qu'il y ait des charges terribles contre lui. Il paraît que le fonds même alloué aux décorations n'existe plus, et M. Crispi n'en sait pas démontrer l'emploi.

L'ex-dictateur est très abattu, surtout après que le roi a refusé de le recevoir en audience privée et que ses anciens collègues, M. Zanardelli le premier, l'ont lâché.

Son fameux parti d'opposition ne compte que dix députés.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 avril 1891.

Le marché est toujours très faible et le comptant qui jusqu'ici avait soutenu les cours donne des signes de lassitude. Le 3 0/0 réagit à 94.65; le 4 1/2 0/0 à 105.75.

Nos grands établissements de crédit sont entraînés par le recul de la rente et finissent en légère réaction sur les cours de la veille. Nous retrouvons la Banque de Paris à 807; la Société Générale à 480; le Crédit Lyonnais à 775; la Banque d'Escompte à 512. Il va sans dire que cette baisse toute passagère ne doit influencer en rien les porteurs de titres.

Le Crédit Foncier cote 4.252.

Le Crédit Mobilier à 400 francs est très avantageux à mettre en portefeuille.

L'action Tour Eiffel est bien tenue à 330.

Les obligations de l'Emprunt Portugais de consolidation, gagées par le monopole des Tabacs, sont du type 4 1/2 0/0 de 500 fr.; leur revenu est de 22.50, net d'impôt; il est garanti par une affectation en première ligne sur la redevance du monopole. Le prix d'émission fixé à 437.50 se réduit à 435 fr. pour ceux qui se libéreront à la répartition. A ce dernier prix le placement ressortira net à 5.17 0/0 et, si l'on ajoute la prime de remboursement, à 5.61 0/0.

Les actions des Chemins Portugais sont demandées à 470. La hausse se poursuit régulièrement, justifiée par la constante progression de recettes.

Les nouvelles du chemin de fer de Puerto-Santa-Maria de San Lucar de Barrameda sont très satisfaisantes. On achève les derniers travaux et l'inauguration de la ligne est très prochaine.

Les Chemins Economiques font 425.50.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique Municipale de Saumur commencera ses concerts d'été, au Square du Théâtre, dimanche prochain 26 avril, à 8 heures du soir.

Voici le programme de ce premier concert :

- 1. Michel Bléger, allegro. CH. BLIN.
- 2. Poète et Paysan, ouverture. SUPPÉ.
- 3. Nuage de Dentelles, valse. J. KLEIN.
- 4. Duo du Chalet, solo de basse et alto. ADAM.

— Gardez-vous-en bien, ne dérangez rien ! Vous m'entendez... rien !

Ils descendirent. Madame Robinet donna l'adresse de l'héritier de René Bernard, et Pietro Ferrari courut au télégraphe, où il expédia la dépêche suivante :

« Monsieur Michel Tubœuf, chaudronnier, à Villiedieu-les-Poêles, Manche.

« Je vous offre mille francs de tous les objets garnissant l'appartement de feu René Bernard. Si vous acceptez, répondez télégraphiquement bureau central restant à Paris. Je vous enverrai immédiatement chèque de cette somme.

« Pietro Ferrari. »

L'explorateur se rendit à son hôtel, où il régla sa note. Ses malles prêtes, il retourna au bureau central du télégraphe. La réponse était arrivée, ainsi conçue :

« J'accepte pour mille francs et j'attends le chèque.

« Michel Tubœuf. »

Ferrari courut à la banque la plus proche, expédia le chèque de mille francs, revint à son hôtel, prit ses malles, se rendit rue Fondary, arrêta l'appartement, remit vingt francs de denier à Dieu à madame Robinet qui remercia le voyageur avec un flux de paroles,

- 5. Les Deux Amis, polka pour deux clarinettes. MAGNAN.
- 6. Tinoco, pas redoublé. H. ETCHEPARE.

Le chef de musique, V. MEYER.

La Musique Municipale se fera entendre, désormais, régulièrement tous les quinze jours : c'est environ douze concerts assurés pendant la belle saison.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 18 avril. — Adolphe-Jules Lièvre, rue du Grand-Noyer.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Louis Brochain, journalier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Mélina-Marie-Albertine Trotier, domestique, de Saumur.

Alphonse Dauxerre, jardinier, de Vernantes, et Alphonsine Gaschet, cuisinière, de Saumur.

Camille Florentin Dupuichs, adjudant à l'École de cavalerie de Saumur, et Augustine-Louise-Stéphanie Landréau, sans profession, de Toucy (Yonne).

Louis-Urbain Gallé, boucher, et Louise-Françoise Bessonneau, couturière, tous deux de Saumur.

Elonos-Auguste Monchecourt, inspecteur de chemin de fer, de Saumur, et Angélique-Antoinette Couder, sans profession, d'Anèche (Nord).

Eugène Turmeau (veuf), boucher, de Brézé, et Aimée Coutard, cuisinière, de Saumur.

DÉCÈS

Le 18 avril. — Clotilde Lair, un mois, rue Notre-Dame.

Théâtre de Saumur

LE RÉGIMENT, de MM. Jules Mary et Georges Grisier, l'immense succès du théâtre de l'Ambigu, qui depuis plus de six mois fait courir tout Paris, sera donné sur notre théâtre le jeudi 30 avril, par la TOURNÉE ABEL, du Vaudeville. Le nom de M. ABEL à la tête de cette tournée artistique nous est un sûr garant que l'interprétation sera à la hauteur de cette belle œuvre.

Mais rassurons nos charmantes lectrices, en les prevenant que dans le *Le Régiment*, il ne se tire pas un seul coup de feu, c'est une pièce moderne dans toute l'acception du mot.

Tout le monde se rappelle le grand succès qu'obtint le roman *Le Régiment* dans le « Petit Journal », succès continué au théâtre et consacré par la présence du Président de la République, chose tout à fait exceptionnelle pour un théâtre non subventionné.

Ajoutons que les fameux décors *La Chambre et Le Rêve*, de E. DETAILLE, sont peints par MM. RUBÉ et JAMBON, les célèbres décora-

teurs de l'Opéra, et construits par Baillet, le chef machiniste de l'Ambigu.

Nous prédisons donc à la belle pièce de MM. Jules Mary et Georges Grisier, les heureux auteurs de *Roger la Honte*, un nouveau et légitime succès.

Nous donnerons bientôt le programme complet de cette belle représentation du *Régiment* qui vient d'atteindre à Paris sa 200^e représentation.

INCENDIE DANS LES BOIS

Samedi dernier, c'était le tour des communes de Gennes et de Cunault qui étaient victimes du feu.

Vers une heure de l'après-midi, l'incendie s'allumait et consumait, jusqu'au soir 7 heures, environ un kilomètre carré de bois de différents âges, appartenant à M^{me} Jourdan et à MM. Persac et de Terrebasse.

Le sinistre a été atténué grâce aux secours de la gendarmerie de Gennes, aidée de celle de Saumur et des habitants de la contrée.

Ces incendies deviennent si fréquents dans les environs de Saumur qu'il serait puérile de les attribuer à de simples accidents. Mais on se demande quel but peuvent poursuivre les malfaiteurs qui causent de si grands désastres dans le pays.

ANGERS. — Obsèques du cuirassier Robin.

— Les obsèques du malheureux Robin, victime du déplorable accident que nous avons relaté, ont eu lieu samedi matin, à dix heures.

La cérémonie religieuse a été faite dans la chapelle de l'hôpital.

Le colonel du 1^{er} cuirassiers, M. Belbèze, trois chefs d'escadrons, un capitaine et deux sous-lieutenants assistaient aux obsèques, ainsi que les sous-officiers, brigadiers et cavaliers du premier escadron dont faisait partie le défunt.

Pendant toute la durée de l'office, quatre cavaliers sont restés, le sabre nu, à l'entrée de la chapelle.

Les hommes de l'escadron formaient la haie devant la porte.

La cérémonie terminée, le corps de l'infortuné Robin a été déposé dans un fourgon du régiment pour être conduit à Faveraye-Machelles, où a dû avoir lieu l'inhumation.

Avant le départ du cortège, M. le colonel du 1^{er} cuirassiers a lu une allocution dans laquelle il a fait l'éloge du défunt.

« Puissent les quelques paroles que je viens de prononcer, a dit en terminant M. Belbèze, être un adoucissement à la douleur éprouvée par tous les siens. »

La pauvre mère avait voulu venir assister aux obsèques de son fils.

Sa douleur faisait peine à voir. Elle répétait en sanglotant : « Mon enfant, mon enfant, il est tué. »

puis il monta au quatrième étage et s'installa. Il aurait désiré commencer immédiatement la perquisition munitieuse à laquelle il avait résolu de procéder tout d'abord. Mais la nuit tombait. Il est difficile de visiter des meubles, d'explorer des tiroirs, de feuilleter des livres à la lumière d'une lampe ou d'une bougie : on risque de ne pas voir les petits objets. Mieux valait attendre au lendemain pour exécuter cette perquisition au grand jour. Ferrari regarda sa montre.

Il est quatre heures et demie, se dit-il. La nuit qui vient me gêne pour mes recherches ici, mais elle n'est favorable pour pousser une reconnaissance du côté de l'ennemi. Allons !

Il s'enveloppa d'un grand pardessus, dont il releva le col autour de sa figure, enfonça sur sa tête un chapeau mou dont les larges bords abritaient ses yeux, et partit. Il se rendit avenue d'Eylau, et s'arrêta devant un hôtel aux proportions grandioses.

Appuyé contre un arbre, et caché dans son ombre, il examina la maison. Elle se composait de deux grands corps de logis à trois étages, reliés par un long bâtiment moins élevé. La porte cochère s'ouvrait dans le corps de logis placé à gauche. Les étages mesuraient

une grande élévation. L'aspect de cette demeure, où pas un détail n'était négligé, depuis le cartouche d'angle qui portait gravé le nom de l'architecte : Ecker, jusqu'au heurtoir de la porte en fer forgé, révélait que son propriétaire était puissamment riche. Il se nommait Odon Wegrow, comte de Garwolin. C'est dans cette maison que Pietro Ferrari voulait s'introduire et vivre pour surprendre les secrets du banquier.

Il était appuyé contre son arbre depuis dix minutes, quand il vit un domestique, vêtu d'une veste d'écurie, sortir de la porte cochère. L'explorateur lui emboîta le pas et l'aborda quand il se trouva un peu éloigné de l'hôtel.

— Vous appartenez à la maison du comte de Garwolin ? demanda-t-il.

— Oui monsieur, répondit l'homme.

— Vous êtes beaucoup de domestique dans cette maison ?

— Une quinzaine, tant hommes que femmes.

— Est-ce qu'on y est bien comme gages, comme nourriture ?

— Ah ! Bon ! fit le cocher. Vous aussi, vous êtes un domestique. Je ne me serais jamais douté à votre aspect que vous étiez un copain ;

C'était un spectacle déchirant.

Une magnifique couronne en perles avait été offerte au défunt par le premier escadron ; elle portait l'inscription suivante : « Le régiment du 1^{er} cuirassiers, premier escadron, à leur camarade. »

Inutile de dire que l'auteur de l'accident n'assistait pas aux obsèques.

Il semble que le malheur s'acharne après la famille Robin ; on nous assure, en effet, que la mort a frappé, il y a quelque temps, en moins de huit jours, le père et une sœur du défunt.

Il ne reste plus, à la malheureuse mère, qu'un fils qui est marié. (Patriote.)

LA GRÈVE DES ARDOISIÈRES

La grève des Ardoisières de Trélazé, après avoir couvé pendant une dizaine de jours, est revenue générale et traverse une nouvelle période d'acuité.

M. Larivière, gérant de la commission, a adressé à tous les journaux d'Angers les graves documents suivants :

« Angers, 17 avril.

» Monsieur le rédacteur en chef,

» J'ai l'honneur de vous informer qu'aujourd'hui, sur toutes les ardoisières de la Commission, les fendeurs se sont opposés par la force à ce que les compteurs continuassent la livraison des ardoises aux gares. A l'Hermitage, ce matin, à 6 h. 1/4, les chevaux des camions ont été dételés, malgré l'intervention de la gendarmerie.

» L'interruption de la livraison s'est produite à la même heure aux Petits-Carreux, aux Grands-Carreux et à Monthibert, et, à 1 heure de l'après-midi, aux Fresnais.

» En présence de cette situation, la Commission des Ardoisières d'Angers a pris la décision que je m'empresse de vous transmettre et qui a été affichée sur toutes les carrières. »

COMMISSION DES ARDOISIÈRES D'ANGERS

En présence des entraves apportées par les ouvriers fendeurs :

1^o A la livraison des ardoises ; 2^o au travail des ateliers spéciaux préposés à la fabrication des ardoises modèles anglais ; et en présence de leur refus de fabriquer des ardoises modèles anglais ;

Considérant que l'exercice de son industrie est devenue impossible :

La Commission des Ardoisières d'Angers se trouve à regret dans l'obligation de fermer ses chantiers jusqu'à nouvel avis à partir de ce jour (vendredi soir, 17 avril).

Le *Patriote* dit qu'une soixantaine de voitures d'ardoises ont été renversées par les grévistes.

je vous prenais pour un maître.

— Tu ne te trompes pas, mon ami, pensa Ferrari ; et il répéta tout haut sa question :

— Les gages sont-ils bons ?

— Ils n'ont rien d'exagéré.

— Et la nourriture ?

— La nourriture n'est pas mauvaise, seulement on est regardant sur le vin. Chaque domestique n'a droit qu'à une bouteille par jour.

Ils passaient sous un bec de gaz, Ferrari jeta un rapide coup d'œil sur son interlocuteur.

— Face blême des buveurs d'absinthe ! réfléchit-il. Et, avec cela, cocher ! Ça fait deux ivrognes dans la même peau. Maintenant que je connais son vice, je le tiens.

Et il s'exclama en jouant l'indignation :

— Une bouteille, c'est peu, en effet ! Et je parie qu'on ne vous sert pas de grandes bouteilles encore, on choisit les plus petites, celles dont le verre est le plus épais. Allez ! Je les connais ces économies-là, j'en ai assez souffert moi-même ! On supporte encore ces misères, quand on peut sortir pour boire un coup de temps en temps. C'est justement l'heure de l'apéritif. Voulez-vous accepter quelque chose ? (A suivre.)

NOMINATION DE NOTAIRE

Par décret de M. le Président de la République, en date du 21 mars 1891, M. Constantin Rivière a été nommé avoué près le tribunal civil de première instance de Civray (Vienne), en remplacement de M. Paul Bailliot, démissionnaire en sa faveur. Il a prêté serment en cette qualité, devant le lit tribunal, à l'audience du 11 courant.

M. Guéritault, sous-préfet de Montmorillon, est nommé sous-préfet de Chinon (Indre-et-Loire), en remplacement de M. Nancey, nommé sous-préfet de Beaune.

M. Bernadotte, conseiller de préfecture de l'Oise, est nommé sous-préfet de Montmorillon (Vienne).

M. Hubert, conseiller de préfecture des Deux-Sèvres, est nommé conseiller de préfecture des Vosges, en remplacement de M. Gaudard, nommé conseiller de préfecture des Deux-Sèvres.

AVIS

A compter du 1^{er} MAI 1891, les cinq Études de Notaires de Saumur seront, sans exception, complètement fermées les dimanches et jours de fête, sauf pour les adjudications et testaments urgents.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 19 Avril 1891.

Versements de 105 déposants (21 nouveaux), 35.879 fr. ».

Remboursements, 36,032 fr. 47.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

PILULES SUISSES!

Le médicament le plus populaire de France.

VARIÉTÉS

MONOLOGUE
De Thermidor

Thermidor fait toujours parler de lui. Il n'est question que d'un monologue de M. Coquelin cadet sur l'interdiction de la fameuse pièce; les auteurs de cette interdiction y sont quelque peu malmenés. De bonne foi, les sociétaires de la Comédie-Française, tels que M. Coquelin, ont le droit d'être mécontents; ils ont payé pour cela.

Mais voici où la chose se corse: le monologue a été débité l'autre jour dans un grand lycée de Paris, en présence du proviseur: il y a obtenu un franc succès de rire. Aussitôt le *Radical* et d'autres feuilles similaires de fulminer contre ce proviseur qu'ils accusent de s'être mis en état de révolte contre son ministère.

Zèle intempestif! Il existe encore des gens doués d'une assez heureuse mémoire pour se rappeler les histoires vieilles de deux mois. Un proviseur aurait fait acte d'opposition à son ministre en raillant l'interdiction de *Thermidor*. Pas du tout; il a fait sa cour, tout au contraire. M. Bourgeois, en effet, avait autorisé la pièce litigieuse; c'est M. Constans qui intervint pour la prohiber. Aimable République où l'on ne saurait faire sa cour à un ministre sans blâmer un autre ministre, et où tous les ministres, cependant, se retrouvent d'accord quand il y a quelque mauvaise besogne à accomplir!

Pour que le lecteur ait sous les yeux la pièce principale de ce nouveau procès, nous publions cette amusante fantaisie, qui est de M. Grenet-Dancourt et qui a paru chez l'éditeur Paul Ollendorff. Elle a pour titre: *Thermidor, raconté par X...*, sociétaire de la Comédie-Française:

« Vous ne le verrez pas... Interdit!... Par qui? Par ordre supérieur!... Pourquoi?... Sais pas au juste. — Mesure d'ordre... — Ce qui s'est passé?... Je vais essayer de vous le

dire... L'auteur de la pièce — un homme charmant, dont le passé est plein d'avenir — pensait que, citoyen libre d'un pays libre, il pouvait librement dire en liberté son avis sur l'époque qui justement nous a fait tous libres!...

» Il a donc écrit *Thermidor*!... quatre actes... et quatre tableaux!... Dans *Thermidor*, comme dans toutes les pièces, l'action s'engageait au premier acte, pour se dénouer au dernier...

» Dans les actes qui se trouvaient entre le premier et le dernier, c'est-à-dire entre l'exposition et le dénouement, l'action se corsait... Pourquoi se corsait-elle? me direz-vous. D'abord, c'est la règle!... Il faut toujours que l'action se corse... Si, dans *Thermidor*, elle ne s'était pas corsée, l'auteur aurait été obligé de supprimer l'exposition de son œuvre, ce qui en aurait rendu complètement inutile le dénouement... Il a donc préféré corser l'action, qui — ainsi corcée — était conduite par des personnages divers — hommes et femmes — dans la bouche desquels l'auteur avait mis des phrases... Au théâtre, ces phrases constituent ce qu'on appelle « le dialogue ». Le dialogue!... voilà le danger!...

» Faire dire à ses personnages des choses qui plaisent également à tout le monde! — Pas commode!... Difficile pourtant à supprimer, le dialogue!... Plus de dialogue, — plus de pièce! — Pantomime!... Arlequin, Pierrot, Colombine, Polichinelle!... Usé, vieux jeu. Et puis, Pierrot, Polichinelle... De nos jours, personnages heureux... Quantité de gens qui pourraient se reconnaître... et qui se fâcheraient!... Tandis que dialogue... Comprenez pas toujours tout de suite. — Demande réflexion!... Preuve, — ce qui vient d'arriver! Mais n'anticipons pas... Sa pièce terminée, l'auteur a eu une de ces idées qui viennent généralement à tous les auteurs qui font des pièces. — Il a voulu la faire jouer... autant que possible dans un théâtre et par des comédiens!... Il a donc porté son œuvre à l'administrateur de la maison que vous savez, — un administrateur charmant, — qui les a reçus tous les deux d'une façon non moins charmante et leur a dit: « Asseyez-vous donc! »

» Les sociétaires de la susdite maison — des sociétaires charmants — en ont fait autant... Et on a répété. D'abord le premier acte, puis le second, puis le troisième, puis le quatrième, puis, enfin, toute la pièce. Pendant qu'on répétait, les décorateurs — des décorateurs charmants! — brosaient les décors dans lesquels devait se dérouler l'action, — des décors charmants!

» Un beau jour, à force de répéter, les interprètes de *Thermidor* — des interprètes charmants! — finirent par savoir leurs rôles... Tout le monde savait, et les décors étaient prêts? Que faire? Jouer?... C'est l'idée qui est venue à tout le monde! Avant, et conformément à l'usage, le manuscrit de *Thermidor* fut soumis à la censure.

» Les censeurs — des fonctionnaires charmants — lurent la pièce, la trouvèrent très bien, déclarèrent qu'il n'y avait rien à retrancher; mais, pour plus de sûreté, voulurent la soumettre à M. le directeur des beaux-arts... Le directeur des beaux-arts — un directeur charmant — lut la pièce, la trouva très bien, déclara qu'il n'y avait rien à retrancher; mais, pour plus de sûreté, voulut la soumettre à M. le ministre de l'instruction publique... Le ministre de l'instruction publique — un ministre charmant — lut la pièce, la trouva très bien et la soumit aussitôt à son collègue de l'intérieur — encore un ministre charmant — qui après avoir lu la pièce et l'avoir trouvée très bien, la remit au chef de l'Etat — un président charmant — qui, lui, n'a peut-être pas lut la pièce, mais l'a tout de même trouvée très bien.

» Si bien que *Thermidor* fut enfin répété généralement... Tous les critiques, — des hommes charmants quand ils ne sont pas dans l'exercice de leurs fonctions, — trouvèrent tous la pièce très bonne, sauf cependant trois ou quatre de leurs confrères, — des confrères également charmants en dehors de leurs fonctions, — qui

la trouvèrent mauvaise... Le lendemain, première représentation!... Tous les spectateurs — des spectateurs charmants — sont enchantés, à l'exception d'un monsieur qui, à la fin du spectacle, a crié: « A l'Ambigu! » — On m'a dit que c'était le directeur lui-même de ce théâtre, — un directeur charmant pourtant, qui avait poussé ce cri, parce qu'il était furieux qu'on ne lui ait pas donné la pièce. — Ça m'étonne de sa part. — Passons!...

» Le lendemain, presse superbe! Arrive la seconde représentation!... Ah! mes amis! ah! mes amis!... Et j'étais de semaine encore!... Quelle semaine!... Quelle représentation!... On frappe les trois coups... Pan, pan, pan!... Le rideau se lève... Ah! mes amis! Une douzaine de spectateurs — une douzaine charmante — manifestent manifestement par leurs manifestations l'intention de manifester, pendant que tous les autres spectateurs — au nombre de treize cent quatre-vingt-huit environ — par des manifestations contraires, manifestent manifestement qu'ils ne voudraient pas qu'on manifestât!

» Heurt, choc, chaos, tohu-bohu d'hommes, de femmes, de cannes et de chapeaux! Assez!... Encore! Non!... Si!... A la porte!... Continuez, finissez! Danton! Robespierre! Michel Strogoff! Le commissaire! Et ta sœur! Et des cris... des hurlements et des coups de sifflet... et des pièces qui tombent sur la scène, probablement pour mieux indiquer qu'on veut faire tomber celle de l'auteur!... Non, il m'est impossible à moi tout seul de vous donner une idée de cette représentation... Pour se rendre compte de ce que c'était, il faut avoir assisté à une séance de la Chambre, — sans cela... Le lendemain *Thermidor* était interdit... Moi aussi... Tout le monde se demandait pourquoi... Ah! voilà... Il paraît qu'il y avait des dessous... Chose aurait voulu profiter de l'occasion pour faire sauter Machin, parce qu'il paraît que Machin veut empêcher Chose de maintenir Y et Z à la tête de... Vous saisissez? Eh! bien! Chose a manqué son coup; Machin n'a pas sauté...

» Alors, grande agitation en haut lieu. On se débat. « C'est vous! c'est lui! C'est moi! c'est toi! Non, ce n'est pas nous! Eh! mais, qui donc? » Les étudiants! C'est la faute des étudiants!... Les étudiants protestent! Alors, ceux qui avaient dit la veille que c'était leur faute ont dit le lendemain que ce n'était pas leur faute... Dame! quand on a vu ça, on a barré les ponts. — Il paraît que chaque fois que les étudiants seront innocents de quelque chose, on barrera les ponts... Quand ils seront coupables, on les barrera aussi... Et si cela continue, on les supprimera tout à fait, pour ne plus être obligé de les barrer. — Voilà!

» Entretemps, on s'est occupé de *Thermidor* à la Chambre... en matinée... Dès le début de la séance, il était facile de voir qu'il y avait des députés qui approuvaient ce qui avait été fait, et d'autres qui le désapprouvaient... Ils parlaient tous à la fois, et ils ne seraient pas encore arrivés à se mettre d'accord si un de leurs collègues n'avait pas crié tout d'un coup: « Le bloc! — C'est un bloc!... Ne touchez pas au bloc!... Respectez le bloc!... » Alors il y en a un autre qui a demandé la clôture, et l'interdiction de *Thermidor* a été maintenue!... Avez-vous compris? Non? Moi non plus, — pas encore! Hein?... L'auteur?... Ah! dame, il n'est pas content, l'auteur, et, si vous voulez le savoir, voici ce que je lui ai entendu murmurer:

« Que je voudrais bien tenir un de ces puissants de quatre jours, si légers sur le mal qu'ils ordonnent, quand une bonne disgrâce a été son orgueil! Je lui dirais... que les sottises imprimées n'ont d'importance qu'aux lieux où l'on en gêne le cours; que sans la liberté de blâmer il n'est point d'éloge flatteur, et qu'il n'y a que les petits hommes qui redoutent les petits écrits! »

» Néanmoins il consent à remanier sa pièce: l'action se passera à Asnières, de nos jours... Ce sera plus moderne... A la place du comédien Labassière, — Paulus, le grand chanteur comique! Plus de jeune fille appartenant à

l'aristocratie! — Une simple piqueuse de bottines née dans le peuple et élevée à la laïque... La charrette fatale remplacée par un omnibus à trois chevaux! — Bastille-Madeleine!... Au lieu du corps de garde, — un corps de ballet!... Trente-trois tableaux, chœurs, duos, trios, défilés, changements à vue, flammes du Bengale et apothéose!... Enfin c'est moi qui jouerai le principal rôle! Pas celui de la jeune fille, — un autre! — Je compte sur vous pour m'applaudir!!! »

Annuaire de l'Épicerie française et de l'Alimentation. — Tel est le titre d'un livre qui vient de paraître et qui nous semble appelé à rendre de réels services à toutes les personnes qui s'occupent des denrées alimentaires tant solides que liquides. Dans un fort volume de 4,800 pages, dont le prix est de 40 fr. cartonné, l'éditeur, M. Paul GARNAUD (Bourse du Commerce) a condensé, d'une façon très claire, près de 400,000 adresses du monde alimentaire *gros et détail*. Le classement des départements par ordre alphabétique avec tableau résumé en tête, et de Paris par arrondissements, permet de trouver instantanément tous les renseignements utiles sur cette matière.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

HUILE D'OLIVES, extra vierge, de Nice
Véritablement pure, le 1/2 kilo 4 20
En bonbonnes de 5 kil. — 4 40
— de 10 kil. — 4 »
La maison ne vend qu'une seule qualité d'huile d'olives et la garantit absolument pure.

VINAIGRE BLANC d'Orléans, le litre » 50
— vieux — » 70
— de vin à l'estragon, — » 90
Les vinaigres à 0 70 et 0 90 sont garantis pur vin

Société des TABACS de PORTUGAL

Régie cointéressée (Loi du 23 mars 1891), au Capital de 50,000,000 de francs.
Concessionnaire du Monopole des Tabacs et intervenant, à ce titre, pour un Emprunt de Consolidation de 500,000 Obligations 4 1/2 0/0 de 500 francs de l'Etat portugais, émises sous la garantie personnelle absolue, et sans réserve de la Société.

Sur ces 500,000 obligations 4 1/2 0/0 de 500 francs, 225,000 sont réservées aux marchés français, belges et suisses, (jouissance 1^{er} avril 1891): 50 fr. en souscrivant; 100 fr. à la répartition, du 30 avril au 5 mai; 150 fr. du 15 au 20 juin; 137 fr. 50 du 17 au 20 août 1891, ou, si on se libère par anticipation à la répartition, à 4 35 francs. Faculté à toute époque, à partir de la répartition, de se libérer au taux de 4 0/0 l'an.

Revenu annuel: 22 fr. 50 net d'impôts (1^{er} avril — 1^{er} octobre), garanti par une affectation en première ligne sur la redevance du Monopole des Tabacs. — Amortissement (mars-septembre) en 35 ans. — Service en France, Londres, Allemagne et Hollande.

Le placement ressort à 5.17 0/0 en intérêts et 5.61 0/0 en ajoutant la prime d'amortissement.

Les Obligations constituent une charge directe de l'Etat qui en inscrit le service dans ses budgets; mais la Société prélève mensuellement, avant tout paiement sur la redevance, les sommes nécessaires au service des Obligations dont le total annuel s'élève à 14,252,290 fr. contre 23,800,000 fr., chiffre initial de la redevance.

Le Gouvernement a le droit de racheter le Monopole au bout de 16 ans; mais alors il commencera par rembourser au pair les Obligations en circulation.

On souscrit: Samedi 25 avril et, dès à présent, par correspondance: André Neuffize et Co; — Comptoir National d'Escompte; — Crédit Lyonnais; — Société Générale; — Crédit Industriel; — Banque impériale Ottomane; — Banque Parisienne; — Banque d'Escompte de Paris; — Banque Transatlantique; — Crédit mobilier Espagnol et Agences des départements et étranger: en Belgique et en Suisse.

La cote officielle sera demandée à Paris, Berlin, Francfort, Bruxelles, Amsterdam et en Suisse.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

VENTE
Sur saisie immobilière
En un seul lot
D'UNE MAISON
Avec dépendances
ET DE DEUX CAVES
SERVANT D'HABITATION
Situées au Petit-Veau, commune de Chenéhutte-les-Tuffeaux.

L'ADJUDICATION aura lieu à la barre du Tribunal civil de Saumur, le Samedi 16 mai 1891, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un acte au rapport de Me Bourdais, notaire à Gennes, en date du quinze mai mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, contenant obligation par le sieur Louis Daviau, au sieur Louis Elray-Chalot, tous les deux ci-après nommés ;

Et par suite de la saisie immobilière pratiquée suivant procès-verbal de Renier, huissier à Gennes, en date du neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, dénoncé, visé et transcrit conformément à la loi ;

Et aux requête, poursuite et diligence de M. Louis Elray-Chalot, propriétaire, demeurant à Pompière, commune de Chenéhutte-les-Tuffeaux ;

Avant pour avoué M. V. LE RAY, avoué près le Tribunal civil de Saumur, y demeurant rue du Marché-Noir, n° 12, lequel est constitué et occupe pour lui sur la présente poursuite de saisie et ses suites ;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des immeubles ci-après désignés :

PROCÉDURE

En vertu de la grosse dûment en forme exécutoire de l'obligation au rapport de Me Bourdais, notaire à Gennes, sus-relatée, M. Louis Elray-Chalot a, par exploit du ministère de Renier, huissier à Gennes, en date des dix-sept juillet et onze octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré et visé conformément à la loi, fait commandement au sieur Louis Daviau, cultivateur, demeurant au Petit-Veau, commune de Chenéhutte-les-Tuffeaux, pour le montant en principal et intérêts de l'obligation sus-relatée, le principal devenu exigible faute par le débiteur d'avoir obtenu au premier commandement.

A la suite de ces commandements restés infructueux, le sieur Elray-Chalot a fait procéder, par le ministère du même huissier, sur le sieur Daviau, à la saisie immobilière des immeubles appartenant à ce dernier, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal en date du neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré et visé. Ledit procès-verbal dénoncé audit sieur Daviau le vingt-un du même mois, par exploit du même huissier, également enregistré et visé conformément à la loi.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de commandement ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le trois février mil huit cent quatre-vingt-onze, volume 47, numéros 15 et 16.

La lecture et la publication du cahier des charges dressé par M. Le Ray, avoué, ont été faites à l'audience des criées du onze avril mil huit cent quatre-vingt-onze et l'adjudication a été fixée au seize mai mil huit cent quatre-vingt-onze.

DÉSIGNATION ET MISE A PRIX
LOT UNIQUE

1^o Une maison, sise au lieu dit le Petit-Veau, commune de Chenéhutte-les-Tuffeaux, sol et cour, d'une contenance d'environ cinq ares, circonstances et dépendances, le tout porté au plan cadastral sous le numéro 415, section A, joignant au midi la route ou chemin vicinal, numéro 72, des Tuffeaux à Doué, au nord Madame veuve Charrier, au levant Madame Gaignaud et Madame veuve Charrier, au couchant passage de Madame veuve Charrier ;

2^o Une cave servant d'habitation avec petite chambre, cour, issues, le tout d'une contenance de deux ares soixante-quinze centiares, sise aux mêmes lieu et commune, joignant au midi M. Bouché, au levant Madame veuve Charrier, au nord M. Galbrun ;

3^o Une autre cave d'habitation et petit jardin, le tout d'une contenance d'un are environ, sis aux mêmes lieu et commune, joignant au midi un chemin, au levant et au nord Debrou. — Cave et jardin portés au plan cadastral sous le numéro 400 de la commune des Tuffeaux.

Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci 250

Nota. — Il est déclaré ici, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur lesdits immeubles saisis, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces ins-

criptions avant la transcription du jugement d'adjudication, et que, faute par eux de ce faire dans ledit délai et icelui passé, les immeubles dont s'agit passeront aux mains de l'adjudicataire francs et libres de toutes charges de cette nature non inscrites.

Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal civil de Saumur.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M. V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente ;

2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où se trouve déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le seize avril mil huit cent quatre-vingt-onze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le avril mil huit cent quatre-vingt-onze, fo. co. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A ADJUGER

En l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire
Le Lundi 27 Avril 1891, à une heure du soir

MAISON D'HABITATION

Sise à Saumur, rue de la Visitation, n^{os} 5 et 7.

REVENU BRUT : 510 Fr.
MISE A PRIX : 5,500 Francs.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

Les IMMEUBLES

Ci-après désignés

Situés à Rou-Marson et appartenant à M. Jules ROUSSEAU.

Un PAVILLON, composé de deux chambres et caveau, édifié sur le clos ci-après.

Un CLOS, d'une contenance de 1 hectare 65 ares environ, dit le Clos-de-la-Chapelle, planté de vignes rouges de plein rapport et d'arbres fruitiers.

Le tout entouré de murs garnis d'espaliers.

S'adresser à M. Jules ROUSSEAU, à Rou-Marson, ou à M^e LELIÈVRE, notaire.

A VENDRE CHEVAL ALEZAN SE MONTE ET S'ATTELÉ

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER MAISON

Propre au Commerce
Rue Verte, n° 8.

S'adresser à M^{me} veuve FRENZER, 6, rue Bodin. (930)

ON DEMANDE une BONNE DOMESTIQUE.

S'adresser au bureau du journal.

A CEDER
Magasin de Mercerie
Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A CEDER de suite, pour cause de santé, **BON RESTAURANT**, Versailles, Saumur. — S'adresser à M. Ladignac, qui l'exploite.

A CEDER

Au centre d'une grande ville de l'Ouest

JOLI BAZAR BIEN ACHALANDÉ

S'adresser : Ch. D'HONDT, 1, rue Chevreul, Angers.

ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ
P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

Une maison de commerce de Saumur demande un **REPRESENTANT** sérieux pour les environs.

S'adresser au bureau du journal

UNE FEMME se propose comme femme de journée ou pour la lessive. — Bonnes références.

S'adresser à M^{me} DUFEU, chez M. Jublin, maître maçon, rue de la Visitation.

LIBRAIRIE de FIRMIN-DIDOT ET C^o
56, rue Jacob, à Paris

La Mode illustrée

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMILIE RAYMOND

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la *Mode illustrée* offre à ses abonnés, en publiant par an plus de 2,500 gravures sur bois : — 24 grandes planches contenant plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, de vêtements de toutes sortes et de tous âges ; — articles d'ameublement, romans, nouvelles, etc. Correspondance directe avec les abonnés.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. — On s'abonne en envoyant un mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 36, Paris.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 23 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1840,
PLACE DE LA BLANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLE, S^r
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords. Réparations. Echanges et Locations de Pianos.
La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.
Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Épicerie Parisienne
IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Camembert, double crème, la pièce 0.60	Hollande, croûte rouge 1/2 kil. 1.20
Coulommier, — — 0.80	Roquefort (s ^{te} des caves), — 1.60
Brie, 1 ^{er} choix, 1/2 kil. 1.40	Gruyère, 1 ^{er} choix, — 0.95
	Emmenthal extra, — 1.30

DÉPOT du TAPIOCA granulé **BOURBON**, origine garantie par l'estampille de la douane ;
Le ballotin, 250 grammes, 0.65

GAUFRETTES AUX FRUITS (abricots, orange, citron et fraises),
Le 1/2 kil., 2 f. 90
La boîte, 1 f. 20, 2 f. 20 et 3 f. 75

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

CRÉDIT A TOUT LE MONDE
PAR LA MAISON

L'ÉPARGNE POPULAIRE
SAUMUR — 87, rue d'Orléans — SAUMUR

Agrandissement des Magasins et Baisse de Prix

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE est la seule qui délivre :

1 Bon de 15 fr. contre un versement de 1 fr. et 1 fr.	4 fr. et 1 fr.	Par semaine jusqu'à Parfait paiement
1 — 20 — —	2 » 1 »	
1 — 30 — —	3 » 1 »	
1 — 40 — —	4 » 1 50	
1 — 50 — —	12 50 1 50	
1 — 60 — —	15 » 2 »	
1 — 80 — —	20 » 2 50	
1 — 100 — —	25 » 3 »	
1 — 120 — —	30 » 3 50	
1 — 140 — —	35 » 4 »	
1 — 160 — —	40 » 4 50	
1 — 180 — —	45 » 4 50	
1 — 200 — —	50 » 6 »	

Pour une somme supérieure à 200 francs, les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE livre à l'abonnement et au comptant toutes les marchandises concernant l'habillement pour hommes, femmes et enfants, le Meuble, la Draperie, la Toile, etc., en un mot tout ce qui concerne le ménage et la toilette.

Le Directeur-Propriétaire,
A^d COLLAS.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Hôtel-Restaurant des Trois Ancres
Ancienne Maison GUERINEAU
LIGNAIS, Succ^r
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50
Excellents vins rouges et blancs
Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.
SALONS & CABINETS PARTICULIERS
Diners sur commande
PRIX MODÉRÉS

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1891

Certifié par l'imprimeur soussigné,